

**CONSEIL DOCUMENTAIRE**  
**du 29 juin 2015**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Documentaire tenue le 29 juin 2015 dans la salle des Conseils de la Présidence de l'Université de Bretagne Occidentale.

◆ **Présents :**

Membres avec voix délibérative :

- BOENNEC Karine
- BRIEC Marie
- DOUILLARD Véronique
- DZIGUMOVIC Marine
- FLOCH-GALAUDE Emmanuelle
- FUCHS Julien
- GALLOU Matthieu
- GRAINDORGE David
- LE MEN Hervé
- LEPIOUFF Séverine
- LEROUX Maxime
- MAILFERT Maud

Membres avec voix consultative :

- TOCQUER Nicolas

◆ **Excusés :**

- CONAN Françoise
- DEWITTE Jean-Dominique
- GALAUD Nicolas
- de MATHAN Anne
- PRIGENT Marie-Rose

**Invités :**

Sophie Martin

◆ **Absents :**

- FRANCALANZA Eric

◆ **Procurations :**

- de Françoise CONAN à Matthieu GALLOU
- de Jean-Dominique DEWITTE à Matthieu GALLOU
- de Nicolas GALAUD à Véronique DOUILLARD
- d'Anne de MATHAN à Emmanuelle FLOCH-GALAUDE
- de Marie-Rose PRIGENT à Marie BRIEC

Matthieu GALLOU ouvre la séance, présente les excuses du Président retenu à une autre réunion, et qu'il représente.

Après un tour de table de présentation des membres du conseil, Matthieu GALLOU et Nicolas TOCQUER soulignent que le collège « étudiants » est au complet et en félicitent les membres.

### ① Approbation du PV du Conseil documentaire du 10/12/2014

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (16 voix pour).

### ② Approbation du rapport d'activité 2014 du SCD

Nicolas TOCQUER présente le rapport d'activité 2014 du SCD, qui, pour une raison de calendrier, a d'abord été présenté au CA du 30 avril 2015, avant de l'être au conseil documentaire. Cette présentation décline les ressources et activités du SCD selon les thèmes suivants : chiffres clés, budget, personnels, services et collections.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

### ③ Comité de pilotage de l'étude de réorganisation

Nicolas TOCQUER présente l'avancée du projet de service qui vise à améliorer l'organisation générale du SCD et à construire un organigramme « cible » répondant aux missions attendues. Suite à appel d'offres, le cabinet de consultants Six & Dix a été retenu pour accompagner le SCD. Les travaux du cabinet se déroulent en 2 phases : une phase « analyse de l'existant », déjà amorcée et qui doit se terminer avant la fin de l'été 2015 et une phase « propositions d'amélioration » qui sera conduite à l'automne prochain.

Ces 2 phases feront l'objet d'une validation politique : les membres du conseil sont sollicités pour rejoindre le Comité de Pilotage, présidé par Matthieu Gallou et d'ores et déjà composé des membres suivants : Annick Cieters, Emmanuelle Floch-Galaud, Martine Le Roux, Nicolas Tocquer.

David GRAINDORGE demande des précisions sur ce que le SCD attend de la société Six & Dix.

Nicolas TOCQUER répond que les objectifs de l'étude sont de revoir les procédures de travail, refondre l'organigramme, restructurer les équipes, prévoir les moyens humains nécessaires et préciser le niveau de responsabilité des agents. Les consultants sont amenés à éclairer le SCD dans ses choix en s'appuyant sur les travaux menés par les groupes en interne, courant 2014. Nicolas TOCQUER précise que ce cabinet a déjà fait ses preuves dans des études similaires.

Julien FUCHS demande ce qui est attendu des membres volontaires pour siéger au comité de pilotage.

Nicolas TOCQUER répond qu'il s'agit de participer aux 2 réunions de travail, une en septembre, l'autre en octobre.

Matthieu GALLOU ajoute que l'intérêt est de constituer un comité de pilotage varié, permettant une diversité des approches.

Julien FUCHS (sous réserve d'obligation familiale), Véronique DOUILLARD, Maxime LEROUX et Marine DZIGUMOVIC sont volontaires pour être membres du Comité de pilotage.

Matthieu GALLOU conclut que 8 personnes participent ainsi au Comité de pilotage.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

#### ④ **Extension des horaires d'ouverture**

Véronique DOUILLARD présente le projet d'extension des horaires d'ouverture qui répond à une demande récurrente des usagers, au moment également où 2 bibliothèques du réseau de la Bibliothèque municipale ferment pour préparer l'ouverture de la médiathèque des Capucins à l'été 2016.

3 bibliothèques universitaires sont potentiellement concernées par une extension d'horaires : Bouguen, Santé, Lettres.

Un groupe de travail interne au SCD s'est réuni et a produit les préconisations suivantes :

Ouverture le samedi matin des BU de Lettres et de Santé de 9H à 13H, au lieu de 8H30-12H30 actuellement, pour mieux s'adapter aux usages déjà observés et extension d'ouverture le samedi de 13H à 17H.

Cette extension pourrait reposer sur du personnel volontaire, à l'instar du dispositif NoctamBU (ouverture de 19H à 22H en Lettres et en Santé du lundi au jeudi), soit 1 personnel de catégorie A ou B + 2 moniteurs étudiants ou personnels de catégorie C + 1 personnel de sécurité en Lettres ; 1 moniteur + 1 personnel de sécurité en Santé.

Les agents récupèrent soit en heures bonifiées (1 heure travaillée équivaut à 2 heures de congés) soit sont rémunérés selon le même ratio, dans un volume maximal rémunéré de 100 heures par agent. Le Conseil départemental a attribué une enveloppe de 20 000 € pour mettre en place ce dispositif sur l'année universitaire 2015-2016.

Véronique DOUILLARD conclut en soulignant la fragilité du système qui repose sur le volontariat mais qui peut également susciter l'adhésion du personnel en cas de succès.

Matthieu GALLOU complète en présentant le projet « Pépinière des solidarités étudiantes », remporté par le CLOUS de Brest dont l'objet est de développer les services aux étudiants sur le campus, avec une enveloppe de 440 000 €. Une partie de ces crédits pourrait servir à étendre les horaires d'ouverture du SCD. Un appel à projet pourrait être lancé à la rentrée.

Un débat s'engage sur le choix des bibliothèques à ouvrir.

Marine DZIGUMOVIC s'interroge sur l'ouverture de la BU du Bouguen, plutôt que de la BU Santé, afin de desservir les étudiants juristes et économistes, d'autant que le dépôt de livres PACES au Bouguen serait également utile aux étudiants de médecine.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD répond que l'idée est intéressante, que la BU du Bouguen n'a pas été retenue parce qu'elle est excentrée et que cet isolement relatif peut poser des problèmes de sécurité. L'aménagement attendu du Cœur de campus devrait permettre de pallier cette difficulté.

Véronique DOUILLARD précise que la BU de Santé ouvre avec un moniteur, ce qui n'est pas transposable au Bouguen, en raison de la taille de la bibliothèque. Ouvrir le Bouguen nécessiterait davantage de ressources en personnels.

Nicolas TOCQUER conclut que le SCD débutera l'ouverture des samedis après-midi en Lettres et en Santé mais n'exclut pas d'ouvrir le Bouguen, à plus long terme, si les conditions sont réunies.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

### ⑤ Modification tarifaire

Emmanuelle FLOCH-GALAUD : présente la modification de certains tarifs du SCD, le PEB essentiellement, selon la typologie suivante : suppression de tarifs liés à des services devenus obsolètes, suppression de tarifs n'ayant plus cours, modification dans le libellé de certains tarifs et, pour soutenir les travaux de recherche menés par les étudiants, application de la gratuité pour les usagers individuels qui souhaitent emprunter un ouvrage en provenance d'une bibliothèque française ou localisée dans l'Union Européenne. Cette gratuité est également appliquée aux bibliothèques partenaires engagées dans la fourniture gratuite et réciproque d'ouvrages et d'articles de périodiques. Dans la mesure où le SCD de l'UBO est davantage demandeur, que fournisseur, de documents, ce service est déficitaire (12 500€ de recettes, 30 000€ de dépenses dont 20 000€ de frais de port en 2014). Le SCD envisage de revoir le contenu des protocoles qui le lient avec les UFR et d'y intégrer un soutien financier au PEB.

Marine DZIGUMOVIC demande s'il ne serait pas possible d'obtenir les articles en format numérique.

Emmanuelle FLOCH-GALAUD répond qu'à l'heure actuelle, cette procédure n'est pas envisageable pour des questions de droit d'auteur : l'envoi de fichiers numériques doit impérativement transiter par les bibliothèques et ne peut être adressé directement aux usagers.

Matthieu GALLOU soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour).

### ⑥ Intégration de la BU ESPE au Pôle de Quimper

Nicolas TOCQUER introduit cette délibération importante, présentée par Sophie Martin, responsable des bibliothèques de l'ESPE.

Sophie MARTIN précise que ce projet est mené en partenariat avec Henri DREVILLON, responsable de la bibliothèque du Pôle de Quimper.

Sophie MARTIN décrit les 2 bâtiments actuels, présente les publics concernés par ce rapprochement, les caractéristiques documentaires des 2 sites, souligne la complémentarité des fonds et les autres atouts de ce projet : une construction rénovée et adaptée aux nouveaux usages des publics (carrels, salle de travail en groupe), une ouverture sur des plages horaires plus larges en raison d'un effectif en personnel renforcé. Ce renforcement permettra aux agents de travailler dans une plus grande souplesse, dans des locaux plus agréables et ergonomiques, il favorisera l'émergence de nouvelles missions bénéfiques à cette nouvelle entité quimpéroise comme à l'ensemble du SCD.

L'ouverture de cette nouvelle bibliothèque est prévue pour septembre 2017.

Véronique DOUILLARD demande si des travaux de restructuration sont prévus dans la BU.

Sophie MARTIN répond que ces travaux concerneront les carrels, la salle de formation et les bureaux des personnels.

**Nicolas TOCQUER** précise qu'une étude de programmation qui définit les espaces, les surfaces, les caractéristiques techniques sera prochainement lancée. Cette étude devra se fonder notamment sur cette analyse menée par Sophie MARTIN, Henri DREVILLON et les équipes concernées. Il s'agit donc, pour le Conseil documentaire, de se prononcer d'une part sur la suppression de la BU ESPE – site de Quimper ; d'autre part sur la fusion de la BU ESPE – site de Quimper et de la BU du Pôle Universitaire de Quimper.

**Matthieu GALLOU** ajoute que c'est l'ESPE de Quimper dans son ensemble qui est transférée sur le Pôle, il est donc logique et crucial que la BU de l'ESPE rejoigne également le Pôle.

**Marie BRIEC** demande si les espaces seront suffisants.

**Sophie MARTIN** répond que la question a effectivement émergé au cours de l'analyse. Il apparaît qu'en changeant le mobilier parfois encombrant (tables de 4 m<sup>2</sup>) et en optimisant la surface du magasin, les espaces s'avèrent suffisants.

**Matthieu GALLOU** soumet ce point au vote, qui est adopté à l'unanimité (17 voix pour)

Matthieu GALLOU quitte la séance à 16h40. **Nicolas TOCQUER** assume la présidence de la fin du Conseil, consacrée à des points d'information.

**Emmanuelle FLOCH-GALAUD** expose les raisons juridiques, techniques et ergonomiques qui conduisent le SCD à ne pas reconduire l'outil de découvertes PRIMO, après une année de mise en service chaotique et les résultats d'une enquête menée auprès de la communauté universitaire, peu convaincue par l'outil.

Le SCD tire parti de cette expérience et souhaite s'engager dans des voies alternatives qui permettront, à moindre coût, de fournir un accès au texte intégral des ressources électroniques.

**Emmanuelle FLOCH-GALAUD** présente ensuite les différentes recettes versées au SCD dans le cadre du budget rectificatif de printemps et les subventions allouées par les collectivités, d'une part pour l'extension des horaires d'ouverture le samedi (20 000€) et d'autre part pour rénover certains équipements informatiques (38 000€).

**David GRAINDORGE** demande si ces subventions pour le volet informatique ont été obtenues dans le cadre d'un appel d'offres.

**Nicolas TOCQUER** répond qu'il s'agit de subventions d'équipement et de fonctionnement obtenues dans le cadre de l'appel à projets lancé en interne par l'UBO.

**Nicolas TOCQUER** présente ensuite la situation de la bibliothèque de l'ESIAB dont les fonds devraient être délocalisés si l'ESIAB, ouvrant une nouvelle filière en 2017, récupère les locaux de la bibliothèque pour les réaffecter en salles d'enseignement. 2 scénarios se dégagent : transférer les collections à la Bibliothèque La Pérouse, ou les transférer à la BU du Bouguen et à la bibliothèque de l'IUT de Quimper. Une enquête, menée auprès des usagers de la bibliothèque de l'ESIAB, montre un fort attachement à une bibliothèque de proximité. Le prochain conseil documentaire sera amené à se prononcer sur cette question.

**Nicolas TOCQUER** présente, dans le cadre du projet Maths-STIC, l'étude de la fusion entre la bibliothèque de Mathématiques, celle de l'IREM et celle de la bibliothèque d'Informatique. Ces bibliothèques, dont les ressources humaines et financières sont relativement précaires, pourraient – si elles le souhaitent – être intégrée au SCD. Cela leur permettrait de gagner en

visibilité, en offres de services et en professionnalisme. Les membres du conseil documentaire seront consultés selon l'avancée de ce projet.

**Maxime LEROUX** demande, en question diverse, ce que deviennent les livres vieux.

**Nicolas TOCQUER** répond que ces ouvrages sont soit pilonnés, soit conservés en magasin.

**Maxime LEROUX** : demande si la Fédébé ne pourrait pas les récupérer pour les mettre dans le lieu de vie de l'Agorae.

**Marine DZIGUMOVIC** précise que l'Agorae est une épicerie solidaire.

**Nicolas TOCQUER** répond que les collections publiques pourraient être cédées, vendues ou données, avec un acte administratif à l'appui - la Bibliothèque Municipale le fait tous les ans - mais s'interroge sur le contenu de l'offre : les ouvrages désherbés ayant été jugés obsolètes sur le plan scientifique, un fonds loisir serait plus opportun ; il suggère d'en discuter dans un autre contexte.

**David GRAINDORGE** abonde dans ce sens et ajoute que lorsque l'on se débarrasse de ces ouvrages, c'est qu'il n'y a rien à en tirer.

**Véronique DOUILLARD** nuance en ajoutant que pour tout ce qui touche aux Sciences humaines et à la littérature, l'obsolescence est moins rapide et que c'est l'état des livres qui justifie leur élimination.

**Nicolas TOCQUER** remercie les membres du Conseil.

La séance est levée à 17h.